COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU 8 juin 2020

Présents :
CHRETIEN Patrice
CHEVAILLIOT Yannick
REPPEL Delphine
DAVIN Alexandre
CHRETIEN Mathieu
COLLIGNON Christelle
DE SA Karine
DEVILLE Yannick
FALINSKI Franck
FORTIER Cédric
MASCLAUX Valéry

Absents : /

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE
Le conseil municipal prend acte de la demande du maire de ne pas suivre le barème des indemnités 2020 et de ne pas augmenter son indemnité de fonction,

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
Les indemnités mensuelles de fonction sont fixées comme suit :
Maire : 67 % du montant de référence, soit : 664,51 €.
Adjoints : 40% du montant de référence
1er adjoint, M Yannick CHEVAILLIOT : 40 % soit : 154,02 €
2ème adjoint, Mme Delphine REPPEL : 40 % soit : 154,02 €
3ème adjoint, M Alexandre DAVIN : 40 % soit : 154,02 €

DELEGATIONS AU MAIRE
Le conseil municipal vote les attributions au maire

FRAIS DE CEREMONIE
Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à régler les factures concernant les frais de cérémonie (mariage, décès, autres cérémonies officielles) tels que la parution d'annonces dans le journal local, l'achat de fleurs ou autres.

SIGNATURE DES MAPA
Le maire est chargé pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée et qui constituent les marchés passés sans formalités préalables

NOMBRE DE MEMBRES AU CCAS
5 membres élus par le conseil
5 membres nommés par le maire

INDEMNITE DU RECEVEUR

Les indemnités du receveur sont désormais versées par l'Etat

TAUX d'IMPOSITION 2020

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,47 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 14,74 %

FORMATION DES COMMISSIONS

L'ensemble du CM forme les différentes commissions

SUBVENTIONS 2020

Le conseil définit les subventions du prochain budget 2020

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Le conseil fera le tour des biens de la commune le 27 juin

La séance est levée à 22h45